

VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ

SÉANCE DU 26 JUIN 2017

RAPPORT ANNUEL 2016



SOMMAIRE

Introduction

1 - Patrimoine communal

A - Point sur l'Agenda

B - Bilan des actions réalisées en 2016

C - Avancement des actions en 2017

D - Actions restant à engager en 2017

2 - Voirie

A . Bilan des actions réalisées sur la commune en 2016

B . Actions prévues sur la commune en 2017

C . Bilan des actions au niveau du Grand Nancy en 2016

3 . Transports en commun

4 . Emploi et handicap

5 . Logement et habitat

6 . Les ERP sur le territoire communal

7 . Pour une meilleure inclusion sociale et citoyenne des personnes en situation de handicap avec le FAS



Introduction

La commune d'Essey-lès-Nancy poursuit en 2016 la mise en accessibilité de son patrimoine communal et de ses espaces publics engagée au travers son agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap).

La mise en accessibilité s'accompagne d'une réflexion globale menée sur l'ensemble des établissements communaux recevant du public et des installations communales ouvertes au public. Elle s'insère dans des programmes de travaux ou est le catalyseur pour le lancement de projets de rénovation.

La mise en accessibilité de l'espace public vise à faciliter les tâches quotidiennes de tous les citoyens à chaque moment de leur vie. Destinés initialement aux personnes handicapées, les aménagements qui sont réalisés favorisent aussi le déplacement des personnes dont la marche est rendue difficile avec l'âge, aux personnes avec une poussette, aux personnes marchant temporairement avec des béquilles, aux livreurs de colis... bref, la mise en accessibilité profite à tous.

À partir de ce contexte, les missions de la commission communale d'accessibilité, définies par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, sont multiples :

- » elle dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;*
- » elle est chargée de faire toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;*
- » elle recense les offres de logements privés accessibles aux personnes handicapées ;*
- » elle recense les établissements recevant du public conformes aux règles d'accessibilité ou rentrant dans un dispositif Ad'Ap ;*
- » elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et adressé au représentant de l'État dans le département, au président du conseil départemental, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par ce rapport.*

1 - Patrimoine communal

A . Point sur l'agenda

Pour la commune d'Essey-lès-Nancy, la durée de l'Agenda d'Accessibilité Programmée est de 6 ans. Il a été établi en collaboration avec la SPL Grand Nancy Habitat et accordé de manière implicite par la Direction Départementale des Territoires le 18 octobre 2016.

Sa mise en œuvre découle d'une stratégie communale qui s'appuie sur la commission communale d'accessibilité créée le 23 mai 2006 et présidée par Nadine Cadet, adjointe au maire en lien avec le référent technique, Olivier lung, responsable des Services Techniques.

Lorsque l'Ad'AP est supérieur à trois ans, il appartient aux gestionnaires d'établissements d'adresser au préfet du département concerné :

- » un point de situation sur la mise en œuvre de l'agenda à l'issue de la première année,
- » un bilan des travaux et autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de l'agenda.

Dans les deux mois qui suivent l'achèvement des actions de mise en accessibilité, une attestation d'accessibilité établie par un contrôleur technique ou par l'exploitant, pour les établissements de 5^e catégorie, doit être transmise au préfet et à la commission communale d'accessibilité. Cette attestation doit être accompagnée de toutes pièces justifiant la réalisation des actions et travaux prévus par l'agenda.

#accessibleatous



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

N°	Bâtiment	Travaux 2015	Travaux 2016	Travaux 2017	Travaux 2018	Travaux 2019	Travaux 2020	Travaux 2021
●	SERVICES							
1	Hôtel de ville + Poste + Trésorerie	42 268€		48 332€				
●	CULTE							
2	Eglise Saint Georges		21 000€					
●	SCOLAIRES							
3	Ecole Galilée	11 760€						
4	Ecole Delaunay			10 800€				
5	Ecole Prévert	5 040€						
7	Ecole Mouzimpuré	250€						
6	Ecole d'application du centre		15 000€		45 000€	410 000€	305 000€	
8	Cantine Haut Château				9 600€			
●	SOCIAL							
10	CCAS		2 040€					
●	SPORTS							
11	Tennis							30 000€
12	Football							51 340€
13	Boulodrome	500€						
●	ENFANCE							
14	Maison de la parentalité	1 380€						
●	LOISIRS							
15	Haut château					113 817€		
17	Maison des associations	2 000€	4 000€					
18	Foyer Foch							35 040€
19	Espace Pierre de Lune	250€						
●	IOP							
19	Parc du Haut Château				14 750€			
20	Parc Maringer				60 000€			
22	Parc an 2000	500€						
23	Aire de Jeux Kleber	4 000€						
26	Cimetière	4 710€	11 360€	11 340€	11 340€			
TOTAL DES MONTANTS PAR ANNEE :		72 658 €	53 400€	70 472€	140 690€	523 817€	305 000€	116 380€

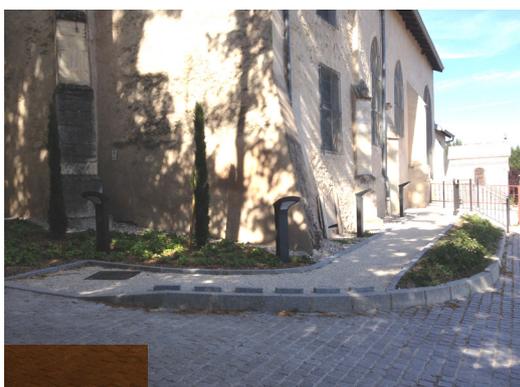
B . Bilan des actions réalisées en 2016

» Les travaux de consolidation de la tour de l'église Saint-Georges ont englobé la mise en accessibilité de l'édifice. Une rampe a été réalisée et une boucle magnétique a été mise en œuvre à l'intérieur de la nef. Une dérogation a été accordée par la DDT relative à l'impossibilité de mettre en conformité la pente de l'aire de stationnement. Les travaux sont terminés depuis mars 2017.

» Le cimetière, implanté sur une pente naturellement supérieure à 5 %, est désormais conforme aux règles d'accessibilité. Le résultat très favorable de l'appel d'offres a permis de réaliser en 2016 l'ensemble des travaux initialement prévus sur trois exercices budgétaires. Les points traités : escaliers, grilles avaloirs, ressauts supérieurs à 2 cm, rénovation des allées dégradées... Les travaux ont été réceptionnés en janvier 2017.

» En prévision de la mise en accessibilité de l'école

d'Application du Centre, prévue à l'agenda en 2018 pour les études et 2019/2020 pour les travaux, une étude préalable sur la faisabilité a été demandée en 2016 au groupement composé de l'architecte Jonathan Coppa d'Housséville et de l'agence Emmanuel Géhin de Saint-Nicolas-de-Port. L'objet de la mission est d'établir les possibilités techniques et le coût financier de cette mise en accessibilité. Leur étude a permis d'avancer quelques hypothèses. Après une première analyse, et quelles que soient les solutions retenues, la mise en accessibilité nécessitera des travaux importants, compliqués à réaliser en milieu occupé et qui impliqueront certainement des modifications notoires dans le fonctionnement actuel de l'école. Les futures réunions de concertation entre les enseignants et le maître d'œuvre, qui sera recruté début 2018, permettront de définir les grands axes du projet.





» Deux sites étaient programmés à l'agenda en 2016, mais n'ont pas fait l'objet d'une attestation d'accessibilité. Il s'agit de l'école maternelle Jacques Prévert et de la Maison des Associations.

• L'école maternelle Prévert : la municipalité a décidé de démolir et reconstruire la salle de classe suite à des désordres structurels qui menaçaient la stabilité du bâtiment. Dans le cadre de la reconstruction, un contrôleur technique a été recruté pour assurer entre autres la mission « Hand », étendue à l'ensemble du bâtiment. Cette mission a pour but de vérifier la conformité du bâtiment. La fin des travaux est prévue pour septembre 2017.

• La Maison des Associations : les travaux à réaliser sur l'escalier à l'arrière du bâtiment ont retardé la mise en accessibilité de l'établissement. En effet, il a été constaté que les éléments de structure en bois supportant le platelage devaient être remplacés intégralement. Pour des raisons budgétaires, ces travaux ont été reportés en 2017. Ce bâtiment fera aussi l'objet d'une vérification par un contrôleur technique puisque l'édifice est classé en 4^e catégorie.



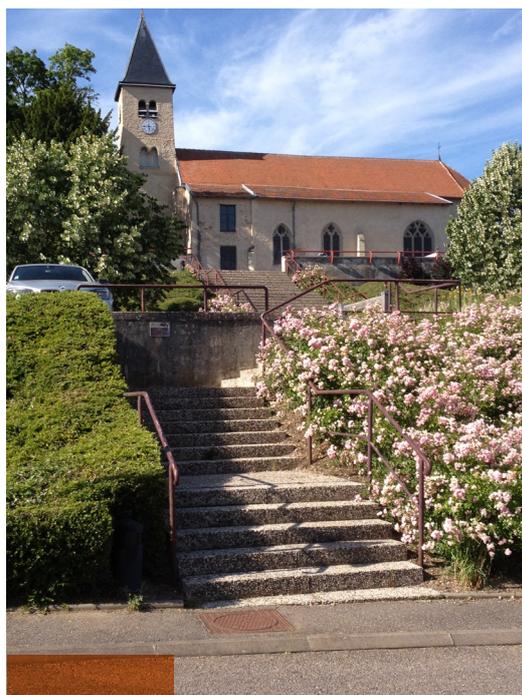
C . **Avancement des actions en 2017**

» Par mesure de sécurité, la municipalité a souhaité anticiper une partie des travaux de mise en accessibilité du parc Maringer prévus initialement en 2018. Cette mise en conformité vient en complément d'un programme de travaux plus conséquents. Le revêtement, fortement dégradé, de l'allée centrale sera rénové complètement, avec l'intégration d'un dispositif de guidage pour les malvoyants.

Les équipements d'éclairage seront remplacés par des luminaires Leds. Équipé de détecteurs de présence, le luminaire fournira en cas de détection, un niveau d'éclairage conforme à

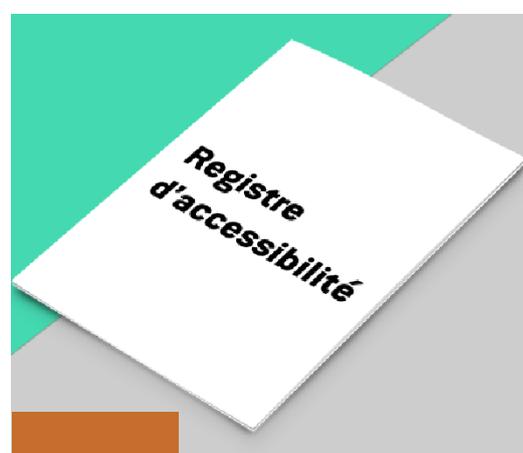
l'accessibilité. En inactivité, le luminaire fournira 20% de son éclairage maximum. Ce dispositif permettra d'allier accessibilité et économie d'énergie. À la fin des travaux, prévus sur deux ans, les clôtures de l'enceinte du parc et quelques jeux pour enfants auront été entièrement rénovés.

» Le parking du Haut Château situé en contrebas de l'église va subir des travaux de réfection. L'ensemble des escaliers traversant le parking sera mis en conformité. Les travaux ont commencé le 21 juin 2017.



D . Actions restant à engager en 2017

- » Pendant les vacances scolaires, l'éclairage public de la cour de l'école maternelle Delaunay sera entièrement rénové. Un guidage aveugle sera mis en place depuis l'entrée du site jusqu'à la porte principale du bâtiment.
- » Les équipements des portes intérieures de l'école maternelle Galilée seront remplacés en juillet 2017 par des équipements facilement préhensibles et visuellement contrastés. Ces travaux ont été omis lors de la mise en accessibilité en 2015.
- » Le cabinet d'architecture Défi Archi et le bureau d'études Singler ont été missionnés pour réaliser la mise en conformité de l'Hôtel de Ville. Le diagnostic a été présenté en juin 2017. L'avant-projet sera remis en septembre 2017. Les travaux seront réalisés début 2018.
- » La pose de la signalétique des espaces publics doublée en braille et la poursuite de la mise en œuvre des boucles magnétiques aux différents bureaux d'accueil.
- » La mise en place dans chaque bâtiment d'un registre public d'accessibilité selon les modalités fixées à l'arrêté du 19 avril 2017. Ce registre doit être consultable à l'accueil du bâtiment dans un délai de 6 mois à compter de la parution de l'arrêté. Il comprendra l'ensemble des documents relatifs à la mise en accessibilité du bâtiment.



2 - Voirie

La gestion de la voirie est de compétence métropolitaine. La commune exprime ses demandes de réalisation de travaux lors des réunions de concertation organisées chaque année par le Grand Nancy.

A . Bilan des actions réalisées sur la commune en 2016

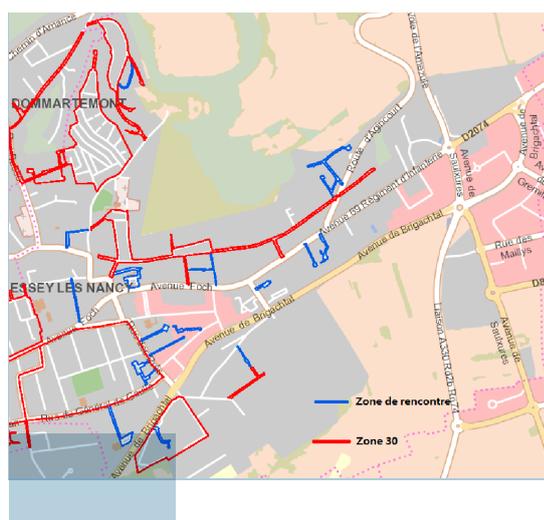
- » Mise aux normes des passages piétons rue des Prés dans le cadre de l'agrandissement des fosses d'arbres et rue du Pont de Pierre dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux et de réfection de la rue.
- » Mise aux normes d'un escalier rue du Général de Gaulle à proximité du commerce.
- » Mise en conformité de la place de stationnement PMR et des passages piétons au carrefour des rues des Moncels, Roger Bérin et Gilberte Monne.
- » Mise en conformité de la rue de la Fallée dans le cadre des travaux d'assainissement, d'enfouissement des réseaux et de réfection de voirie.
- » Mise en conformité du passage piéton au carrefour du chemin des Calmès et avenue du 69^e RI.



B . Actions prévues sur la commune en 2017

» Mise en conformité de la place de la République dans le cadre d'une rénovation complète de la chaussée et des trottoirs avec l'instauration d'une zone de rencontre. Pour rappel, les zones de rencontre sont des zones ouvertes où les piétons sont

autorisés à circuler sur la chaussée et bénéficient de la priorité. La vitesse est limitée à 20 km/h. Dès que possible, ces zones sont dégagées de tout obstacle, ce qui améliore l'accessibilité de tous.



C . Bilan des actions au niveau du Grand Nancy en 2016

En 2016, 3,8 kilomètres de voirie ont été aménagés. Parmi ce linéaire, la rue du Pont de Pierre à Essey.

Dans le cadre de l'entretien de l'espace public :

» 165 passages piétons ont été mis aux normes dans diverses rues,

» 7 zones de rencontre ont été créées,

» 4 escaliers ont été traités

» 10 places de stationnement ont été mises aux normes handicapé au niveau de la Métropole.

3 - Transports en commun

Le Grand Nancy annonce à travers son rapport annuel 2016 présenté à la commission intercommunale sur l'accessibilité l'état des avancées dans le domaine des transports.

BILAN DES ARRÊTS DU RÉSEAU STAN :

Au 31 octobre 2016, 617 arrêts ou stations, soit 70% (69% en 2015), hors ligne Tram, sont aménagés pour les personnes à mobilité réduite, parmi les 877 arrêts ou stations des lignes 2 à 19 (Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) ou bus). 96% des 300 arrêts les plus fréquentés (plus de 100 montées et descentes par jour) ont été aménagés.

LE RÉSEAU HANDISTAN :

HandiStan est un service de transport destiné aux personnes présentant un handicap. Chaque

demande d'admission est instruite par une Commission, selon un barème d'autonomie élaboré par le centre de réadaptation fonctionnelle de Nancy, et sur la base d'une étude médicale et de proximité. En 2016, cette Commission s'est réunie 6 fois et a traité 260 dossiers.

En données chiffrées, ce sont :

- » 1 700 personnes environ qui bénéficient d'un service de transport à la demande de porte à porte,
- » 21 véhicules équipés et adaptés aux personnes en situation de handicap,
- » un service accessible tous les jours de 6h45 à minuit, toute l'année,
- » 770 000 kilomètres parcourus chaque année,
- » 50% des 76 000 voyages annuels (déplacements), réalisés par des personnes en fauteuil roulant.





Le système de billettique sans contact, déployé sur l'ensemble du réseau Stan, équipe également le service de transport spécialisé et adapté « HandiStan ». Il permet ainsi aux clients de ce service de voyager avec la tarification du réseau de transport Stan et de bénéficier du rechargement possible des titres de transport sur internet.

Depuis fin 2013, le service « HandiStan » a été renforcé la semaine en heures de pointe, le soir et le week-end, pour répondre à des problèmes de saturation, facilitant ainsi les déplacements professionnels et ceux liés aux loisirs, qui occasionnaient, avant ce renfort, des délais de réservation jugés trop longs ou des refus de prise en charge.

**LA PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE
DES FRAIS DE TRANSPORT
DES ACCOMPAGNANTS DES
PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE
SUR LA MÉTROPOLÉ SE POURSUIT**

Le Grand Nancy, conscient de l'importance que représente le transport pour l'autonomie des personnes en situation de handicap, et soucieux de poursuivre une politique volontariste de leur accueil, offre la gratuité sur le réseau Stan à tout accompagnateur d'une personne handicapée, sous réserve que celle-ci soit :

- » titulaires de son titre de transport et d'une carte d'invalidité en cours de validité avec un minimum de 80% d'incapacité, intégrant la mention « besoin d'accompagnement ». Le titulaire de la carte d'invalidité et son accompagnateur devront voyager ensemble et sur le même parcours.

4 - Emploi et handicap

Depuis plusieurs années, le CAP'S de Rosières-aux-Salines effectue les tontes sur divers sites de la commune.

Avec le personnel titulaire reconnu travailleur handicapé et les heures

de travail confiées au CAP'S, la commune d'Essey-lès-Nancy maintient ainsi un taux d'emploi en conformité avec l'obligation légale fixée à 6%.

5 - Logement et habitat

Dans le cadre du 6^e Programme Local de l'Habitat et en partenariat avec les principaux bailleurs sociaux présents sur la ville d'Essey-lès-Nancy (MMH et Batigère), des enquêtes ont été effectuées auprès de leurs locataires de plus de 60 ans afin de recenser leurs besoins et leurs attentes en termes de logement. La politique globale menée par la ville d'Essey-lès-Nancy, en lien avec Ville Amies des Aînés et les bailleurs sociaux, est de favoriser l'adaptation des logements et le maintien à domicile des seniors et des personnes handicapées.

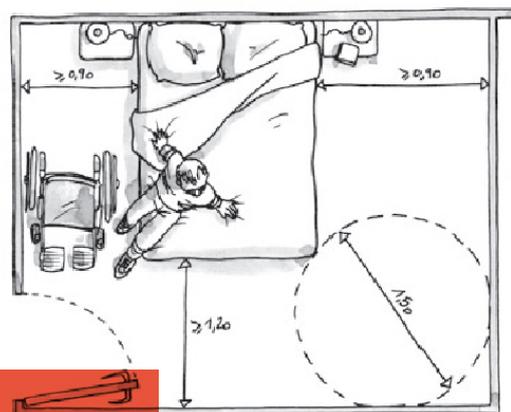
LE RECENSEMENT DES LOGEMENTS ACCESSIBLES

Les principaux bailleurs sociaux présents sur le territoire communal ont été sollicités pour recenser le nombre de logements accessibles. Ce recensement fera l'objet d'une actualisation en 2017. Batigère :

» 6 logements accessibles sur 605 logements

» 12 demandes d'adaptation du logement acceptées sur 17 demandes initiales, dont 3 en 2016 et 5 en 2017.

Meurthe-et-Moselle Habitat : Dans son rapport d'activité 2016, MMH précise que 106 familles en situation de handicap ont pu accéder ou être maintenues dans un logement adapté.



LE PARC PRIVÉ

L'année 2016 a été marquée par l'entrée en vigueur du nouveau dispositif d'amélioration du parc de logements privés : le Programme d'Intérêt Général (PIG) « Améliorer l'habitat dans le Grand Nancy » sur les 20 communes de l'agglomération.

En 2016, les subventions spécifiques mises en place par le Grand Nancy ont été maintenues à hauteur de 5 % des travaux subventionnés par l'Anah, dans la limite de 400 € par logement pour des travaux d'adaptation au handicap ou au vieillissement. Ces abondements concernent les propriétaires occupants de l'agglomération sous conditions de ressources. En 2016, le Grand Nancy a engagé près de 7 500 € au profit des particuliers dans le cadre de ces abondements.

L'ACCÈS ET LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DE SANTÉ « MENTALE »

La ville d'Essey-lès-Nancy participe au groupe de travail initié par le Grand Nancy dans le cadre de la démarche logement et santé mentale. Ce groupe travaille sur les définitions des objectifs et des engagements des partenaires pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement des personnes en situation de souffrance ou de handicap psychique. La charte « Logement et santé mentale » a été élaborée en 2016, après un temps nécessaire d'échange et d'acculturation entre les différents partenaires fin 2015. Cette dernière a été délibérée en conseil métropolitain le 9 décembre 2016.



6 - Les ERP sur le territoire communal

Une des missions de la commission communale d'accessibilité est de tenir à jour la liste des ERP déjà accessibles sur le territoire communal et la liste des ERP s'engageant dans un dispositif Ad'AP. Cette liste peut être consultable en mairie et sur le site internet de la ville.

A . Établissements conformes aux règles d'accessibilité au 31/12/2014

ALLIANZ MIDON-GAZIN » 89 avenue Foch

AUTOSUR » 6 allée du Midi

BANQUE KOLB » 54 avenue Foch

BANQUE LCL » 29 avenue Foch

BANQUE POPULAIRE » Rue du 11 novembre 1918

BOULODROME » 6 allée Roland Garros

BRICO DEPOT » ZAC de Pulnoy - La porte Verte

CABINET D'OSTÉOPATHIE MME PERROCHAUD » 39 avenue du Général Leclerc

CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE DR BEISEL PIERRE » 6 rue du 11 novembre

CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE DR BRECCIA ÉMILIE » 6 rue du 11 novembre

CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE DR LEGENDRE CÉSAR » 6 rue du 11 novembre

CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE DR LEONARD-NOEL » 6 rue du 11 novembre

CABINET DE PÉDIATRIE » 4 rue Parmentier

CABINET DENTAIRE » 6 avenue Foch

CABINET DENTAIRE DRS SIMON ET BON » 46 avenue Foch

CABINET D'OSTÉOPATHIE FRÉDÉRIC SCHNEIDER » 5 rue Mère Teresa

CABINET MÉDICAL » 14 rue Roosevelt

CABINET MÉDICAL » 11 rue du 11 novembre

CABINET MÉDICAL » 122 avenue Foch

CABINET MÉDICAL DR DAVID COLOMBANA » 4 rue du 11 Novembre

CABINET MÉDICAL DR FENER » 61 avenue Foch

CABINET MÉDICAL DR VALDES » 39 avenue du Général Leclerc

CABINET MÉDICAL DRS DOURNON ET FALTOT » 4 rue de Gaulle



CAISSE D'EPARGNE » 73 avenue Foch
CENTRAL PRESSING » 42 avenue Foch
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) » Rue des Basses Ruelles
CLINIQUE VÉTÉRINAIRE LANGLOIS SZIKOLA » 21 rue des Tarbes
CONCEPTLASER » 65 B avenue Foch
COUSIN LA CHAUSSURE » 5B rue Jacques Brel
CRÉDIT MUTUEL GAB » CORA - Avenue de Saulxures
CUISINES SCHMIDT » 3 rue des Tarbes
DÉCHETTERIE D'ESSEY-LÈS-NANCY » Route d'Agincourt
DIETPLUS » 30 bis avenue Foch
ECOLE MATERNELLE GALILÉE » 11 allée Carl Fabergé
ECOLE MATERNELLE PRÉVERT » 6 rue Roger Bérin
ECOLE PRIMAIRE MOUZIMPRÉ » 13 allée Roland Garros
ENTENDRE » Avenue Foch
ENVIES FESTIVES » 6 avenue du Grémillon
ESPACE JEUNE PIERRE DE LUNE » 2 allée René Lalique
GARAGE UTARD » 2 rue Georges Brassens
GEMO » Rue Georges Brassens (Porte Verte II)
KIABI » 4 rue Jacques BREL
LA BOUTIQUE DU COIFFEUR » CORA - Avenue de Saulxures
LA MAISON DE LA LITERIE » 22 rue des Tarbes
LA POSTE » Place de la République
LA POSTE CENTRE DE TRI » 5 allée du Midi
LA VIE SAINE » 8 bis rue Catherine Sauvage
LE JARDIN DES FLEURS » 2 avenue Foch
MA CARROSSERIE » 67 avenue du 69e RI
MAGASIN BABOU » Rue Georges Brassens
MAGASIN COLOR'I » Rue des Tarbes
MAGASIN KING JOUET » Avenue de Saulxures
MAGASIN LA HALLE AU SOMMEIL » 18 rue Tarbes
MAGASIN LE CAP D'ANTIBES » CORA - Avenue de Saulxures
MAGASIN MAXI ZOO » 7 allée du Midi
MAGASIN MOTOMOB » 42 avenue Foch
MAISON DE LA PARENTALITÉ » Allée du 19 mars 1962
MAISON DU GRÉMILLON » 5 rue Mère Térésa
MMA AGENCE GÉNÉRALE D'ASSURANCE » 6 rue Catherine Sauvage
MONDIAL TISSUS » 6 rue de Tarbes
NEW OPTIC » 9 rue du 11 novembre 1918
NEW SLED » 58 avenue du 69e RI



OGF CHAMBRE FUNÉRAIRE » 20 Avenue Foch
OGF POINT DE VENTE » 158 avenue du 69e RI
OGF POINT DE VENTE » 20 Avenue Foch
PEUGEOT LDA » 158 avenue du 69e RI
PHARMACIE MOUSSEAU » 12 rue des Prés
RESTAURANT AUX MAILLYS » 1 rue des Tarbes
RESTAURANT COURTEPAILLE » 2A rue Jean Ferrat
RESTAURANT LÉON DE BRUXELLES » 5 rue de la Pallée
RESTAURANT MCDONALD'S » 2B rue Jean Ferrat
SALLE DES FÊTES MARINGER » 10 rue Parmentier
SALON DE COIFFURE ET INSTITUT DE BEAUTÉ PASSAGE BLEU » 6 rue Catherine Sauvage
SARL JB EXPERTISE » 32 bis rue Parmentier
SCI GRÉMILLON » 5 rue Mère Térésa
SERVICES MINUTE CORA » Avenue de Saulxures
TABAC PRESSE LOTO KLEBER » 143 bis avenue Kléber
TABAC VAUTRIN » 40 ter avenue Foch
TENDANCES COIFFURE » 1 avenue Roosevelt
TENNIS CLUB HOUSE » 4 rue Roland Garros
TENNIS COUVERT » 4 rue Roland Garros
VESTIAIRES DE FOOT » 18 rue du Général de Gaulle

B . Établissement entrant dans le dispositif d'Ad'aP

BANQUE CIC EST » 67 avenue Foch
HÔTEL DE VILLE + POSTE + TRÉSORERIE » Place de la République
EGLISE SAINT GEORGES » Rue du Chanoine Laurent
ECOLE DELAUNAY » 11 allée Rolland Garros
ECOLE D'APPLICATION DU CENTRE » 6 rue Roger Bérin
CANTINE DU CHÂTEAU » Rue du Chanoine Laurent
CCAS » Rue des Basses Ruelles
TENNIS » Allée Roland Garros
FOOTBALL » Allée Roland Garros
HAUT CHÂTEAU » Rue du Chanoine Laurent
MAISON DES ASSOCIATIONS » Rue des Basses Ruelles
FOYER FOCH » 74 avenue Foch



PARC DU CHÂTEAU » Rue du Chanoine Laurent
PARC MARINGER » 10 rue Parmentier
CIMETIÈRE » Allée du Souvenir Français
HÔTEL CAMPANILE » Pôle d'activité de la Porte Verte
HÔTEL PREMIÈRE CLASSE » Rue des Tarbes
BOUCHERIE CHARCUTERIE CONREUX DAMIEN » 40 Bis avenue Foch
SCP CARDIOVASCULAIRE DE L'EST » 14 avenue Foch
CLINIQUE LOUIS PASTEUR » 7 rue Parmentier
PHARMACIE KLEBER » 1 avenue du 69e RI
MAGASIN BEBE 9 » 4 bis avenue du Grémillon
CONCEPT LASER » 65 b avenue Foch
CAB MÉDICAL DR ENGLER » 2 rue du Général de Gaulle
RESTAURANT "LE GAULIUS" » 35 avenue Foch
CABINET MÉDICAL DRS DOURNON ET FALTOT » 4 rue du Général de Gaulle
SARL AURLENE KOKOON » 72 avenue Foch
LABORATOIRE ATOUBIO D'ESSEY-MAIRIE » 45 avenue Foch
BUROTIQUE 54 » 3 avenue du Grémillon
CMP / CATTP ESSEY LES NANCY » 29 rue des Prés
CRÉDIT AGRICOLE » 2 avenue du Président Roosevelt
LA HALLE AUX CHAUSSURES » 10 allée du Midi
ISE EMILE GALLÉ » 10 rue du Général de Gaulle
GYMNASE EMILE GALLÉ » 10 rue du Général de Gaulle
COLLÈGE EMILE GALLÉ » 22-24 rue du Général de Gaulle
MAISON DE LA PARENTALITÉ » 4 rue des Basses Ruelles-Imm. Saulsis
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE ASSOCIATION » 6 rue de Mouzimpré-Imm. Jade
MAIRIE D'ESSEY LÈS NANCY - ASSOCIATION ETOILE » 6 rue de Mouzimpré-Imm. Jade
ISS KLINOS EST (LOCAL DE STOCKAGE DE MATÉRIEL) » 6 rue de Mouzimpré-Imm. Jade
CENTRE MEDICO SOCIALE - ASSOCIATION » 9 allée Fabergé – Bât. Turquoise
CENTRE MEDICO SCOLAIRE » 5 allée C. Fabergé – Bât. Ambre
WORLD GYM 9 allée Lalique – Bât. Serpentine
JCLT – SAFE » 4 rue de Mouzimpré – Imm. Corail
PNEU À BAS PRIX » 5 rue des Maillys
FRANCE CARS » 7 rue des Maillys
PICARD SURGELÉS » 21 bis avenue Foch
CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE » 8 rue des Maillys
MAGASIN BAOBAB » 10 rue des Tarbes
FOYER INTERMÉDIAIRE CAPS » 3A avenue de l'Europe
RESTAURANT BUFFALO-GRILL » Avenue du 69e RI

7 - Pour une meilleure inclusion sociale et citoyenne des personnes en situation de handicap avec le FAS

L'accès à une vie sociale et citoyenne pour les personnes en situation de handicap est l'une des ambitions affichées par la loi de 2005.

Depuis plusieurs années, un partenariat s'est établi avec le foyer d'accueil spécialisé (FAS) et le foyer intermédiaire (FI) d'Essey-lès-Nancy qui dépend du Carrefour d'Accompagnement Sociale de Rosières-aux-salines (CAP's).

Le FAS de jour accueille des personnes en situation de handicap mental et ou physique par le biais d'activités adaptées et spécialisées : arts scéniques/arts plastiques/art pictural/restauration.

Ce partenariat s'articule autour d'une participation active des usagers du FAS et du FI à la vie culturelle, sociale et sportive de la ville.

De nombreuses actions ont été organisées avec le FAS et le FI, dont notamment :

- » spectacles de théâtre et de danse dans le cadre des jeudis de la culture,
- » Guernica dans et hors les murs de la structure, cette 7^e édition s'est déroulée le 6 et 7 octobre 2016,
- » exposition artistique avec l'association des artistes ascéens,

- » participation au festival Essey Chantant,
- » initiation au Qi Gong,
- » échange avec le groupe des seniors de Mouzimpré,
- » participation des usagers aux différentes réunions de préparation des manifestations avec les élus locaux et le personnel de la mairie,
- » stage d'une résidente du foyer intermédiaire à l'accueil de la mairie pendant une semaine dans le cadre de l'école de la seconde chance.

Toutes ces actions permettent de changer le regard de chacun par une meilleure connaissance et aussi de renforcer l'intégration citoyenne des usagers. Il reste encore du chemin à faire, mais force est de constater qu'il y a une forte prise de conscience du handicap, une volonté d'aider, d'améliorer le quotidien de la personne handicapée. La méconnaissance est souvent une barrière au progrès.

Accepter l'autre en tant que personne « ordinaire » et non comme handicapée, c'est lui faire oublier sa différence.

